

MANAGEMENT

Le management des risques



PUBLIC VISE

Responsables d'entreprises, responsables sécurité, membres du C.H.S.C.T., correspondants sécurité

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable d'identifier les exigences normatives du management des risques.

PROGRAMME DE FORMATION

Réglementation : Directive Européenne du 12/06/1989

- Les obligations du chef d'entreprise
- Les obligations des salariés

Loi du 31/12/1991

- Le principe général du chef d'entreprise
- Les 9 principes généraux de prévention
- Le principe d'une obligation générale d'évaluation des risques

Décret du 5/11/2001

- L'évaluation des risques

Circulaire du 18/04/2002

- Le document unique : sa forme et son contenu
- Les personnes impliquées dans le décret

Les différentes responsabilités

- Le chef d'entreprise
- Les salariés
- Les différentes sanctions encourues au non-respect de la réglementation

Les formations obligatoires à la sécurité

- A qui sont destinées ces formations ?
- La responsabilité du chef d'entreprise

Les registres et les affichages obligatoires

- Les différents registres mis en place
- Les vérifications et les contrôles
- Les sanctions encourues au non-respect

Le C.H.S.C.T

- Qu'est-ce qu'un C.H.S.C.T (entreprise >50 salariés), son rôle dans l'entreprise, ses droits et devoirs

Pré-requis

- Aucun

Durée

- 2 jours

Qualification

- Attestation de formation

Nombre de participants

- 8 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Le délégué du personnel (entreprise >11 salariés) : son rôle dans la sécurité en l'absence d'un C.H.S.C.T.

L'accident de travail et les maladies professionnelles

- Qu'est-ce qu'un accident de travail, un accident de trajet ?
 - Le coût d'un accident de travail
- Les cotisations payées par l'employeur au titre des accidents de travail et des maladies professionnelles
- Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?
 - Le rôle du Médecin du Travail
 - Le rôle de l'Inspecteur du Travail

L'arbre des causes

- Qu'est-ce qu'un arbre des causes?
- Quelle est l'utilité de l'arbre à causes ?

Les entreprises extérieures

- Qu'est-ce qu'un plan de prévention ?
- Les responsabilités des différents chefs d'entreprises et des délégataires

L'analyse de poste

- Qu'est-ce qu'une analyse de poste?
- Pourquoi faire une analyse de poste ?
- Les fiches de poste

Les intérimaires dans l'entreprise

- Obligations du chef d'entreprise faisant appel aux intérimaires
- Les équipements de protection individuelle : obligations du chef d'entreprise et des salariés
- Le stockage et la manutention des produits dangereux
 - Habilitation du personnel
 - Responsabilité du chef d'entreprise

La visite de sécurité

- A quoi sert la visite de sécurité ?
Prévoir ½ journée pour visite sur le terrain

Méthodologie :

Cette formation se déroulera selon les principes de la pédagogie : ternaire (découverte, formalisation, application), active (techniques de jeux de rôles, études de cas, simulations) et centrée sur l'apprenant (analyse de pratique, auto-diagnostic, tests....).